

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 24 août 2021, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beulac.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
 Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 24 août 2021, 19 h**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal des dernières séances

2.2 Demande d'aide financière - Fondation Gisèle Faubert -
Tournoi de golf du Boisé - 10 septembre 2021

2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 325-
06 modifiant le règlement numéro 325 concernant les
nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire à toute
personne d'être sous l'effet de drogues ou de narcotiques sur
le domaine public

2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 1008-
11 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant
la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin de
réduire de 70 km/h à 50 km/h la vitesse sur une partie de la
route Édouard-VII et le rang St- Marc et d'autoriser un passage
pour piétons sur la route Édouard-VII, à l'intersection de la rue
Perron

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

- 3.1 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2021-20 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345
- 3.2 Embauche d'un commis aux comptes à payer à semaine réduite – Direction des finances et des technologies de l'information
- 3.3 Autorisation de réduction de la semaine de travail - Angelo Raymond - agent soutien technique

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois
- 4.2 Approbation des comptes à payer du mois
- 4.3 Octroi de mandat – Fourniture de services professionnels en matière de technologie de l'information
- 4.4 Adoption - Règlement numéro 443 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 750 000 \$
- 4.5 Adoption - Règlement numéro 2008-01 modifiant le règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021 afin d'augmenter la tarification applicable aux camions lors d'une activité de remblai ou déblai
- 4.6 Financement de divers projets – affectation des sommes
- 4.7 Adoption - Règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Autorisation de signature – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds canadien de revitalisation des communautés - Québec » - Développement économique Canada pour les régions du Québec - projet d'aménagement du parc des Aubépines en lieu de rencontre et de divertissement
- 5.2 Autorisation de signature – Dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air auprès du Ministère de l'Éducation du Québec pour le projet d'aménagement d'une halte de repos pour le parc linéaire

6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

- 6.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Appel d'offres CHI-20222024 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
- 6.2 Octroi d'un mandat – Réalisation d'une étude hydrogéomorphologique et hydraulique pour la construction du nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques
- 6.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local -Réfection du rang Saint-Grégoire - AIRRL-2020-628 - Échéancier des travaux
- 6.4 Autorisation de signature - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure - projet de réfection du système d'éclairage du terrain de baseball

7 SÉCURITÉ INCENDIE

- 7.1 Autorisation de signature - Avenant no. 1 - Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion du service de sécurité incendie

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8.1 Adoption - Règlement numéro 364-02 modifiant le règlement numéro 364 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'en augmenter sa composition
- 8.2 Adoption - Règlement numéro 502 sur les usages conditionnels
- 8.3 Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement
- 8.4 Octroi d'un mandat - Intérim à la direction du service de l'urbanisme et du développement durable
- 8.5 Approbation d'un Plan d'aménagement d'ensemble - Quartier Galia
- 8.6 Avis de motion - Règlement numéro 501-01 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'intégrer les dispositions normatives du plan d'aménagement d'ensemble approuvé pour le secteur Nord-de-la-rivière-Saint-Jacques («projet Galia »).
- 8.7 Adoption - 1er Projet de règlement numéro 501-01 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'intégrer les dispositions normatives du plan d'aménagement

d'ensemble approuvé pour le secteur Nord-de-la-rivière-Saint-Jacques («projet Galia »).

8.8 Autorisation de signature - Promesse d'achat et promesse de cession - Quartier Galia

8.9 Vente d'une partie des lots 3 111 247 et 3 111 249 du cadastre du Québec

9 Divers

9.1 Varia

9.2 Informations de madame la mairesse

9.3 Période de questions

9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-08-185 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit approuvé par ce Conseil, avec le retrait du point suivant:

8.8 Autorisation de signature - Promesse d'achat et promesse de cession - Quartier Galia

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

21-08-186 Approbation du procès-verbal des dernières séances

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2021.

21-08-187 Demande d'aide financière - Fondation Gisèle Faubert - Tournoi de golf du Boisé - 10 septembre 2021

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Fondation Gisèle Faubert dans le cadre du Tournoi de golf annuel organisé par les Salles du Boisé, au profit de la Fondation Gisèle Faubert;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Gisèle Faubert est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux enfants malades ainsi qu'à leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation s'est notamment donné comme mission de construire et d'opérer une maison de soins palliatifs sur le territoire de la MRC de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 250 \$ à la Fondation Gisèle Faubert.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-493.

AM-2021-20 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 325-06 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire à toute personne d'être sous l'effet de drogues ou de narcotiques sur le domaine public

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Justin Gagné qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 325-06 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire à toute personne d'être sous l'effet de drogues ou de narcotiques sur le domaine public.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 325-06 est déposé. Il a pour objet d'interdire à toute personne d'être sous l'effet de drogues ou de narcotiques sur le domaine public, soit notamment sur un chemin public, une place publique ou dans un parc.

AM-2021-21 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 1008-11 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin de réduire de 70 km/h à 50 km/h la vitesse sur une partie de la route Édouard-VII et le rang St- Marc et d'autoriser un passage pour piétons sur la route Édouard-VII, à l'intersection de la rue Perron

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Messier qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 1008-11 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin de réduire de 70 km/h à 50 km/h la vitesse sur une partie de la route Édouard-VII et le rang Saint-Marc et d'autoriser un passage pour piétons sur la route Édouard-VII, à l'intersection de la rue Perron.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 1008-11 RIP est déposé. Il a pour objet:

- de réduire de 70 km/h à 50 km/h la vitesse sur une partie de la route Édouard-VII, entre les limites de la Ville de La Prairie et la montée Monette;
- de réduire de 70 km/h à 50 km/h la vitesse sur une partie du rang Saint-Marc, entre la montée Monette et les limites de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;
- d'autoriser un passage pour piétons sur la route Édouard-VII, à l'intersection de la rue Perron.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

21-08-188 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2021-20 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2021-20 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, concernant la classification de la fonction de commis comptes à payer à semaine réduite.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

21-08-189 Embauche d'un commis aux comptes à payer à semaine réduite – Direction des finances et des technologies de l'information

CONSIDÉRANT la création du poste de commis aux comptes à payer à semaine réduite;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des finances et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Michael Ball au poste de commis aux comptes à payer à semaine réduite à compter du 7 septembre 2021.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

La rémunération de monsieur Ball à l'embauche est celle de l'échelon 1 de la classe 6.

QUE les derniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

21-08-190 Autorisation de réduction de la semaine de travail - Angelo Raymond - agent soutien technique

CONSIDÉRANT l'article 13.08 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345 qui stipule qu'à compter de son cinquante-cinquième (55e) anniversaire de naissance, un employé peut, après entente avec l'Employeur, réduire sa semaine de travail d'une (1), deux (2) ou trois (3) journées par semaine;

CONSIDÉRANT qu'une telle demande a été adressée par monsieur Angelo Raymond, agent de soutien technique, pour la réduction de sa semaine de travail à quatre jours, soit du lundi au jeudi, selon l'horaire régulier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale à l'égard de cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'accepter la demande adressée par monsieur Angelo Raymond, agent de soutien technique, pour la réduction de sa semaine de travail à quatre jours par semaine, soit du lundi au jeudi, selon l'horaire régulier, et ce, à partir du 30 août 2021.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

21-08-191 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 1er au 29 juillet, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2021-07-01	S10943 à S10954, M727-728, 43986 à 44013	260 078,82 \$
2021-07-08	S10955 à S10984, M729 à 732, 44014 à 44051	292 345,37 \$
2021-07-14	44087	132 220,25 \$
2021-07-15	S11019 à S11045, M733 à 735, 44088 à 44116	215 552,06 \$
2021-07-22	S11046 à S11079, M736 à 738, 44117 à 44150	429 930,46 \$
2021-07-29	S11080 à S11113, M739-740, 44151 à 44183	451 946,28 \$
TOTAL		1 782 074,24 \$

21-08-192 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2021-07	45 138,09 \$	FAG	S11114 à S11128, 44184 à 44192
TOTAL		45 138,09 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

21-08-193 Octroi de mandat – Fourniture de services professionnels en matière de technologie de l'information

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été accordé en 2016 à la firme Trilogie pour la fourniture de services professionnels en matière de technologie de l'information;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat viendra à échéance le 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de maintenir le support d'une firme externe en matière de technologie de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'un nouveau contrat pour une période d'une année permettra à la Ville d'évaluer ses besoins à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 105 700\$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat pour la fourniture de services professionnels en

matière de technologie de l'information à Trilogie, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, pour la période du 1er décembre 2021 au 1er décembre 2022, le tout aux conditions de l'offre de services de cette firme datée du 1er juin 2021.

La valeur approximative de ce mandat est de 52 634,40 \$ incluant les taxes.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce mandat.

Que les derniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-133-00-448.

21-08-194 Adoption - Règlement numéro 443 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 750 000 \$

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 443 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 750 000 \$.

21-08-195 Adoption - Règlement numéro 2008-01 modifiant le règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021 afin d'augmenter la tarification applicable aux camions lors d'une activité de remblai ou déblai

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2008-01 modifiant le règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021 afin d'augmenter la tarification applicable aux camions lors d'une activité de remblai ou déblai.

21-08-196 Financement de divers projets – affectation des sommes

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'affectation des sommes suivantes:

- 26 603,96 \$ à même l'excédent accumulé non affecté afin de financer la dépense pour la reconstruction de l'ex-pont Dupuis;
- 22 663,14 \$ à même l'excédent accumulé non affecté afin de financer la dépense pour la stabilisation des berges de la route Édouard-VII;
- 22 782,28 \$ à même l'excédent accumulé non affecté afin de financer la dépense pour la modernisation de l'éclairage;
- 19 361,80 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux afin de financer la dépense du parc des Aubépines;
- 8 837,84 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux afin de financer la dépense du parc Rémillard;
- 39 107,85 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeu afin de financer la dépense du parc Gérard-Laframboise.

21-08-197 Adoption - Règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 19 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux;

CONSIDÉRANT que l'emprunt de 35 878 000\$ est remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au texte du projet déposé le 19 août dernier, en ce qui a trait au mode de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT que les articles 5 et 6, qui comportaient des clauses de taxation, ont été remplacés par un seul article (article 5) qui prévoit plutôt que le conseil municipal remboursera l'emprunt en affectant annuellement, durant le terme de celui-ci, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles dudit emprunt, et, ce, tel que l'y autorise l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que les annexes du règlement ont également été modifiées ou retirées afin de tenir compte de ce changement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux, tel que modifié.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-08-198 **Autorisation de signature – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds canadien de revitalisation des communautés - Québec » - Développement économique Canada pour les régions du Québec - projet d'aménagement du parc des Aubépines en lieu de rencontre et de divertissement**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation du projet d'aménagement du parc des Aubépines en lieu de rencontre et de divertissement à Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme Fonds canadien de revitalisation des communautés - Québec.

De confirmer l'engagement de la Ville de Saint-Philippe à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

D'autoriser Monsieur Martin Lelièvre, directeur général, à agir au nom de la Ville et à signer à cette fin, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

21-08-199 **Autorisation de signature – Dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air auprès du Ministère de l'Éducation du Québec pour le projet d'aménagement d'une halte de repos pour le parc linéaire**

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation du projet d'aménagement d'une halte de repos pour le parc linéaire au Ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air.

De confirmer l'engagement de la Ville de Saint-Philippe à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

D'autoriser Monsieur Martin Lelièvre, directeur général, à agir au nom de la Ville et à signer à cette fin, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

21-08-200 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Appel d'offres CHI-20222024 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une Ville de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *sulfate d'aluminium (alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de *180 tonnes métriques de sulfate d'aluminium (alun)* nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

QUE la Ville de Saint-Philippe confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Philippe s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises disponibles en ligne à la date fixée.

QUE la Ville de Saint-Philippe confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et à la loi applicable.

QUE la Ville de Saint-Philippe confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Philippe s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la Ville de Saint-Philippe reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non membres de l'UMQ.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

21-08-201 Octroi d'un mandat – Réalisation d'une étude hydrogéomorphologique et hydraulique pour la construction du nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a déposé, en octobre 2020, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT qu'une étude complémentaire est exigée par le MELCC dans le cadre de l'analyse de la demande d'autorisation pour la construction du nouveau pont;

CONSIDÉRANT QUE FNX-Innov a une bonne connaissance du dossier puisqu'elle a réalisé la première version de l'étude hydraulique pour la construction dudit pont;

CONSIDÉRANT QUE FNX-Innov a accompagné la Ville dans les discussions avec le MELCC afin d'établir la méthodologie précise de l'étude hydrogéomorphologique et hydraulique complémentaire requise pour répondre à l'ensemble des attentes du MELCC;

CONSIDÉRANT l'offre de services de FNX-Innov pour la réalisation de l'étude nécessaire;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 105 700\$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité de mandater la firme FNX- Innov pour la réalisation d'une étude hydrogéomorphologique et hydraulique pour la construction du nouveau pont sur la rivière Saint-Jacques, le tout aux conditions de l'offre de services numéro F2000813 version 2 de cette firme, datée du 28 juillet 2021.

La valeur maximale de ce mandat est de 60 000 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite au présent mandat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-950-00-411.

21-08-202 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local -Réfection du rang Saint-Grégoire - AIRRL-2020-628 - Échéancier des travaux

CONSIDÉRANT l'aide financière annoncée le 14 août 2020 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour le projet de réfection du rang Saint-Grégoire (dossier n° AIRRL-2020-628);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des modalités d'application du Programme, les travaux devaient être réalisés à l'intérieur d'une période de 12 mois de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du rang Saint-Grégoire (appel d'offres GEN-2021-13) ne pourront être achevés d'ici le 14 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de confirmer, par résolution au ministre, l'intention de la Ville de terminer ces travaux ainsi que l'échéancier de réalisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT les retards engendrés, entre autres, par les difficultés de l'adjudicataire de débiter les travaux et de mobiliser l'ensemble de ses équipes en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, l'état d'avancement des travaux de réfection du rang Saint-Grégoire est à 40%;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de confirmer que les travaux de réfection du rang Saint-Grégoire (appel

d'offres GEN-2021-13) faisant l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (dossier n° AIRRL-2020-628) se réaliseront entre le 05 août et le 20 août 2021.

D'adresser un exemplaire de la présente au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel.

21-08-203 Autorisation de signature - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure - projet de réfection du système d'éclairage du terrain de baseball

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la présentation du projet de réfection du système d'éclairage du terrain de baseball au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

De confirmer l'engagement de la ville de Saint-Philippe à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

D'autoriser monsieur Martin Lelièvre, directeur général, à agir au nom de la Ville et à signer à cette fin, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

SÉCURITÉ INCENDIE

21-08-204 Autorisation de signature - Avenant no. 1 - Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que les villes de La Prairie et Saint-Philippe ont conclu, le 15 mars 2021, une entente en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que Saint-Philippe met à la disposition de La Prairie, un véhicule "pick-up" et assume tous les frais relatifs à son usage, incluant les assurances, ainsi que son remplacement et que ce véhicule est utilisé pour desservir l'ensemble du territoire desservi par les deux parties;

CONSIDÉRANT que Saint-Philippe s'est départie de ce véhicule et ne l'a pas remplacé;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent modifier l'entente afin de prévoir que le véhicule de service pour desservir Saint-Philippe est fourni par La Prairie, rétroactivement, à compter du 1er juin 2021, pour la période déterminée selon les modalités du présent avenant;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant no. 1 à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du service de sécurité incendie.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

21-08-205 Adoption - Règlement numéro 364-02 modifiant le règlement numéro 364 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'en augmenter sa composition

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 364-02 modifiant le règlement numéro 364 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'en augmenter sa composition.

21-08-206 Adoption - Règlement numéro 502 sur les usages conditionnels

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté pour adoption lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 502 sur les usages conditionnels.

DEP-2021-08 Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement

À la suite de la procédure d'enregistrement par transmission de demandes écrites tenue du 13 au 27 juillet 2021, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe prennent acte du dépôt par la greffière du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement dans le cadre du règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

21-08-207 Octroi d'un mandat - Intérim à la direction du service de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du service de l'urbanisme et du développement durable est sans titulaire depuis juin dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir le support d'un consultant externe afin d'effectuer l'intérim jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 105 700\$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité de mandater la firme Philippe Meunier et associée, (Philippe Meunier) pour assurer l'intérim à la direction du service de l'urbanisme et du développement durable pour la période du 5 juillet au 17 décembre 2021, au prix de 42 908,67 \$ incluant les taxes, le tout aux conditions de l'offre de services de cette firme datée du 2 août 2021.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite au présent mandat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-418.

21-08-208 Approbation d'un Plan d'aménagement d'ensemble - Quartier Galia

CONSIDÉRANT que la zone Nord-de-la-rivière-Saint-Jacques (zone H-32 - secteur des étangs aérés) est assujettie au Règlement numéro 505 sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un PAE a été présentée le 19 juillet 2021 par Habitation Pilon inc. concernant le développement résidentiel Quartier Galia, projeté dans cette zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 21-08-16-02, dossier PAE-2021-075, d'approuver ce PAE sous réserve du respect de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'approuver le Plan d'aménagement d'ensemble daté du 19 juillet 2021 présenté par Habitation Pilon inc. pour la zone Nord-de-la-rivière-Saint-Jacques (zone H-32 - secteur des étangs aérés) aux conditions suivantes:

1. L'ensemble du projet devra avoir une densité résidentielle minimale de 28 logements / hectare calculé sur les 17,40 ha (174 037m²) constructibles, soit un minimum de 487 unités d'habitation;
2. La trame de rue doit respecter le dégagement minimal de 45 mètres calculé à la ligne des hautes eaux de la rivière Saint-Jacques et le propriétaire doit la préciser ;
3. La géométrie routière de la collectrice (Coupe C) au centre du projet doit répondre aux exigences d'une allée de circulation bidirectionnelle de 7,5 mètres avec une aire de stationnement sur rue de 2,5 mètres sur un côté ;
4. La géométrie routière de la rue B, sans stationnement sur rue, doit avoir une allée de circulation d'au moins 7,0 mètres;
5. La géométrie routière des rues dont l'emprise est de 15 mètres doit avoir une allée de circulation de 6,5 mètres avec un stationnement sur un côté de 2,5 mètres ou une allée de circulation de 7,0 mètres sans stationnement ;
6. L'emprise des sentiers doit avoir une largeur minimum de 5 mètres mais peut être réduite à jusqu'à concurrence de 3 mètres avec justification lorsque situé en bordure de la rivière Saint-Jacques ;
7. Le parc 2 illustré au plan doit être agrandi jusqu'à l'intersection de la rue par le retrait du bâtiment de type Plex ;
8. Le parc 4 illustré au plan doit avoir une visibilité à la collectrice par une ouverture d'environ 8 mètres;
9. La superficie minimale des terrains doit être pour les habitations:
 - a. Unifamiliales isolées (Type A) de 370 m² ;
 - b. Unifamiliales en rangée (Type C) de 185 m² ;
 - c. Unifamiliales jumelée (Type D) de 270 m² ;
 - d. Unifamiliales jumelée (Type D, 3 unités) de 210 m² ;
10. Un plan directeur de la gestion des eaux pluviales doit être déposé avant toute demande de permis de lotissement ;
11. En plus des exigences sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toutes les demandes doivent être accompagnées des documents suivants :

a. D'une étude de sol (prend en compte la capacité portante des sols et les caractéristiques hydrogéologiques du secteur, notamment celles relatives à la nappe phréatique);

b. D'une étude sonore pour les habitations localisées à proximité de l'autoroute;

c. D'une proposition d'aménagements paysager pour les projets de plus forte densité permettant de réduire les îlots de chaleur et d'atténuer les impacts visuels des stationnements et tous autres aménagements.

AM-2021-22 Avis de motion - Règlement numéro 501-01 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'intégrer les dispositions normatives du plan d'aménagement d'ensemble approuvé pour le secteur Nord-de-la-rivière-Saint-Jacques («projet Galia »).

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Labelle qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le règlement numéro 501-01 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'intégrer les dispositions normatives du plan d'aménagement d'ensemble approuvé pour le secteur Nord-de-la-rivière-Saint-Jacques («projet Galia »).

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

21-08-209 Adoption - 1er Projet de règlement numéro 501-01 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'intégrer les dispositions normatives du plan d'aménagement d'ensemble approuvé pour le secteur Nord-de-la-rivière-Saint-Jacques («projet Galia »).

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le 1er projet de règlement numéro 501-01 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'intégrer les dispositions normatives du plan d'aménagement d'ensemble approuvé pour le secteur Nord-de-la-rivière-Saint-Jacques («projet Galia »).

Que le présent projet de règlement fasse l'objet d'une consultation écrite de 15 jours, du 26 août au 9 septembre 2021.

21-08-210 Vente d'une partie des lots 3 111 247 et 3 111 249 du cadastre du Québec

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité de vendre à 9310-3885 Québec inc. au prix de 3 800 \$, plus les taxes applicables, une partie des lots 3 111 247 et 3 111 249 du cadastre du Québec du cadastre du Québec d'une superficie respective de 4,1 et 20,1 mètres carrés aux conditions de sa promesse d'achat datée du 16 août 2021.

Les parties de lots sont plus amplement montrées à un plan préparé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, le 10 juin 2021 sous le numéro 18536 de ses minutes.

Les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de vente de même que de tous les autres documents requis afin de donner suite à la présente sont à la charge de l'acheteur.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous autres documents pouvant être requis aux fins de donner suite à la présente résolution.

Divers

Aucun point à l'ordre du jour

Varia

Aucun point à l'ordre du jour

Informations de madame la mairesse

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

Période de questions

Huit (8) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions. La période de questions débute à 19 h 49.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-08-211 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 06.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière